

ABONNEMENTS (PARIS)

Trois mois 44 fr. — Six mois 85 fr. — Un an 150 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1<sup>ER</sup> ET 16 DE CHAQUE MOIS.

Un numéro (à Paris) 15 centimes.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer.



# Le Temps

ABONNEMENTS (DEPARTEMENTS)

Trois mois : 47 fr. — Six mois : 84 fr. — Un an : 150 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1<sup>ER</sup> ET 16 DE CHAQUE MOIS.

Un numéro (départements) 20 centimes.

ANNONCES : MM. FACHEUX-LAFITTE-SELIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, et M. HENRI, 7, rue Coligny. (Droit d'insertion réservé à la rédaction.)

PARIS, 19 SEPTEMBRE

## BULLETIN DU JOUR

Une nouvelle d'une certaine gravité nous arrive tout à la fois de Berlin et de Munich. D'après les informations conformes données par une feuille officielle prussienne, la Gazette de l'Allemagne du Nord, et par une dépêche bavaroise, les négociations relatives au traitement de faveur demandé par le gouvernement prussien pour les produits de l'Alsace-Lorraine, en échange de l'évacuation immédiate de six départements, viendraient de rencontrer une pierre d'achoppement. Voici sur quel point porterait le dissentiment : Dans le projet présenté par M. de Rémusat, tel que le donne le compte rendu sténographique de la séance, il était stipulé à l'article 1<sup>er</sup> que les produits de l'Alsace-Lorraine seraient temporairement admis en France d'abord en franchise jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, puis avec modération des droits jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1873, moyennant la réciprocité pour l'admission dans l'Alsace-Lorraine des articles nécessaires à l'industrie locale. On sait que la commission de la Chambre fit subir diverses modifications à ce projet; elle y introduisit notamment un article 3 étendant dans une importante mesure la portée de la réciprocité en nous venant de signaler en italiques; cet article est ainsi conçu : « Les produits manufacturés français destinés à la consommation de l'Alsace-Lorraine pourront y être introduits à titre de réciprocité et aux conditions de tarif de l'article 1<sup>er</sup>, dans des proportions déterminées en raison de la consommation locale. » On voit tout de suite en quoi diffèrent les deux projets; le premier, celui du gouvernement n'avait traité qu'à l'admission dans les deux provinces des matières premières nécessaires à l'industrie du pays; le second, celui qui a été adopté par l'Assemblée, étend le bénéfice de cette introduction aux produits manufacturés quelconques venant de France, et n'en limite le nombre que d'après les besoins de la consommation de l'Alsace-Lorraine.

donne de ce projet une version erronée et qui applique, comme devait le faire deux jours après le projet de la commission, le bénéfice de la réciprocité aux produits manufacturés français. Une dernière observation que suggère encore cette affaire, c'est qu'il est toujours dangereux pour une Assemblée délibérante de vouloir remanier les textes dans des questions aussi délicates que les négociations internationales. C'est à bon droit que la pratique du gouvernement parlementaire veut que les Chambres n'aient qu'à adopter ou à refuser en bloc les projets de traités.

Les journaux abondent en dépêches sur la solennité par laquelle a été marquée l'inauguration du tunnel du mont Cenis. Dans des temps moins troublés que le nôtre, une telle cérémonie, faite pour célébrer une des plus merveilleuses et des plus nobles conquêtes de la science moderne, aurait exclusivement absorbé l'attention de l'Europe. Malgré toutes les préoccupations intérieures qui nous agitent, nous ne saurions laisser passer, sans le saluer d'un mot d'admiration sympathique, ce grand événement.

### DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 19 septembre. Par suite d'une indisposition du baron d'Arnim, la conférence qui devait avoir lieu hier entre ce diplomate et M. Thiers a été renvoyée à aujourd'hui. Les télégrammes allemands, d'après lesquels les modifications introduites par l'Assemblée dans les bases du traité soulevaient des difficultés, sont considérées ici comme exagérées. On assure que l'entente existe sur le fond, et qu'il ne reste à régler que des points de détail. Le démantèlement des garnisons nationales dans le Rhin, la Loire et le Gard continue sans rencontrer aucune résistance. Les dépêches de ce matin constatent que la tranquillité est complète partout.

Algerie. Marseille, le 18 septembre. On mande d'Alger : Le gouverneur de l'Algérie, appelé à Versailles, partira dans la nuit de la semaine. Ses pouvoirs civils seront délégués au directeur des affaires civiles. Le général Delacroix sera chargé de l'autorité militaire.

Turin, 19 septembre, soir. Au banquet de Turin, M. de Rémusat a exprimé les sentiments d'amour de la France pour l'Italie. Il a dit : « Nous sommes tous de race latine, tous unis, et c'est aujourd'hui le vrai moment de rappeler les liens d'union. » Il a félicité l'Italie et son roi.

Turin, 18 septembre, soir. Le monument de l'ancien ministre Palaeocappa, a été inauguré. Le prince de Carignano, M. Victor Lémone, les ministres de plusieurs villes, des sénateurs, des députés, et des corporations ont beaucoup d'autres notabilités assistaient à cette inauguration.

Florence, 18 septembre. Le congrès biologique d'Udine est terminé. Le congrès bactériologique international aura lieu en 1872 à Rovereto.

Angleterre. Londres, 19 septembre. Le maire de Cork a reçu la croix de la Légion d'honneur. Un grand meeting a été tenu hier, à Chelsea (Londres), dans le but de soutenir les grèves en Angleterre. Le général de division de l'armée virulent contre les fortunes considérables acquises par certains patrons.

Berlin, 18 septembre, soir. La Gazette de l'Allemagne du Nord insiste sur ce fait que l'Assemblée nationale française a, par son vote, modifié sur un point essentiel et peut-être décisif, ce qui touche le succès de l'entente cherchée, le projet de gouvernement relatif à la question douanière de l'Alsace-Lorraine. En effet, ce projet n'accorde, conformément aux déclarations allemandes, des facilités pour l'importation des produits français en Alsace-Lorraine, qu'en tant que le trafic portant sur ce qu'on appelle la mise en œuvre, devrait être traité de tout droit, et qu'en outre les réductions de taxe douanière ne devaient porter que sur certaines matières premières et n'être appliquées qu'à la limite de leur emploi dûment constaté et contrôlé. Mais cette concession ainsi limitée, l'Assemblée nationale l'a élargie en ce sens que les produits français doivent être introduits en Alsace-Lorraine sur la base de la réciprocité et dans la mesure de la consommation locale.

Munich, 18 septembre, soir. On annonce ici que le chargé d'affaires d'Allemagne a formulé contre la décision prise hier,

par l'Assemblée nationale française, à propos du projet de convention concernant les relations douanières de la France avec l'Alsace-Lorraine, des objections qui mettent en question les conclusions du traité spécial dont il s'agit.

Etats-Unis. New-York, 18 septembre, soir. Les complications dans les affaires municipales de New-York augmentent encore. M. Conolly, le contrôleur, accusé de malversations par les journaux démocratiques, a délégué ses fonctions à un substitut. Le maire, de son côté, a nommé M. Mac Clellan contrôleur. M. Conolly refuse de se démettre; il fera appel contre cette décision.

M. Léon de Maleville, membre de l'Assemblée nationale, vient d'adresser au Courrier de Tarn-et-Garonne la lettre suivante :

Versailles, le 14 septembre 1871. Monsieur le rédacteur, Les motifs qui m'ont déterminé à décliner la candidature qui m'était offerte pour les fonctions de membre du conseil municipal sont absolument les mêmes que ceux qui m'obligent aujourd'hui à décliner celles du conseil général. Je persiste à penser qu'il y a incompatibilité de fait entre le mandat de représentant à l'Assemblée nationale et celui de conseiller général. Agrérez l'assurance de ma considération très distinguée. LEON DE MALEVILLE.

Le député qui a signé cette lettre hésiterait certainement à suivre jusqu'à ses dernières conséquences la doctrine de l'incompatibilité de fait qu'il prétend établir. Il est trop spirituel et trop libéral pour ne pas voir que, dans certains cantons, les électeurs pourraient en être réduits à opter entre l'incapacité résignée d'un ignorant sans mauvaises intentions, et l'habileté dangereuse de quelque intrigant, brasseur patenté des candidatures officielles sous l'empire.

Mais, tout en marquant la limite au-delà de laquelle cette théorie serait pernicieuse, il faut retenir de la lettre de M. de Maleville l'excellente indication qu'elle contient. Il s'agit, grâce aux pratiques funestes de l'empire, une sorte de féodalité administrative et politique dont les membres donnant en gage leur docilité et recevant en échange l'investiture prélectorale, suffisaient à toutes les fonctions prétendues électives à l'aide d'un cumul scandaleux. Aussi la besogne d'un gouvernement honnête est-elle malaisée, car il ne s'agit pas seulement de créer des institutions pour les citoyens, il faut trouver des citoyens pour les institutions.

On a fort critiqué la loi de décentralisation, et toutes les critiques, nous le portons point à faux. Mais il y a une raison supérieure de s'attacher à cette loi, c'est qu'elle met en mouvement la décentralisation elle-même. Les avantages, et aussi les vices de son fonctionnement, s'il en existe, nous seront un enseignement précieux. Il en est de même des hommes. Il faut absolument qu'un nouveau personnel de politique et d'administration se forme dans le pays : c'est aux électeurs à le découvrir, à le choisir, à le porter aux affaires.

Dans ce libre recrutement, les électeurs, nous en avons la ferme espérance, sauront se montrer tolérants et libéraux. Tout bon citoyen instruit et capable d'application peut être ou devenir un excellent défenseur des intérêts du département. Mais nous entendons par bon citoyen celui qui s'engage à ne mettre aucun obstacle au paisible fonctionnement du régime fondé par l'accord de M. Thiers et de la majorité libérale de la Chambre. Il n'y a qu'une catégorie de candidats qu'il faut éloigner à tout prix, ce sont les candidats conspirateurs, c'est-à-dire bonapartistes. Le suffrage universel dans notre pays a commis bien des fautes, mais il se chargerait de la dernière des hontes s'il retournait à son vomissement.

### AFFAIRES MILITAIRES

La convention commerciale relative à l'Alsace a donné aux dernières délibérations de l'Assemblée un intérêt imprévu qui a absorbé avec raison, pendant plusieurs jours, les préoccupations du pu-

blic, et le discours prononcé par M. Raudot dans la séance du 14 septembre a peut-être perdu, en cette rencontre, le bénéfice d'une partie de l'attention qu'il méritait. Nous savons bien que l'amendement qui a motivé ce discours a été retiré par son auteur, et que, sur les explications fournies par MM. Poyer-Quertier et de Cisse, on a renoncé à demander au budget de la guerre de 1871 des réductions difficilement compatibles avec la liquidation laborieuse que le ministère du même nom poursuit en ce moment. Mais M. Raudot, qui est un des membres les plus honorés de la représentation nationale, en est aussi, selon nous, un des plus clairvoyants et des plus justement sévères en fait d'abus, qu'ils viennent du pouvoir ou qu'ils soient passés dans les mœurs, et le propre des vérités qu'il excelle à faire entendre, est de s'imposer plus tard au souvenir des hommes réfléchis et des bons citoyens, même après que l'objet apparent qui l'avait conduit à la tribune semble écarté ou ajourné. On se rappelle, entre autres, la manière dont il parla, il y a environ deux mois, de la maladie du fonctionnarisme; le nombre des fonctionnaires n'en a pas été diminué sans doute; mais il est permis d'espérer que le nombre de ceux qui aspirent à le devenir, finira par l'être, et, en tout cas, l'opinion avertie peut retiner, de la sortie faite par le député de l'Yonne, un sujet de méditations dont il dépendra d'elle qu'il soit tenu compte. Ce qu'il a dit récemment à propos des dépenses militaires n'a pas moins de portée. Nous sommes tout prêts à admettre qu'il n'y a rien de capricieux ni d'exagéré, pour cette année, dans cette portion de notre budget sur laquelle pèsent encore les suites d'un passé calamiteux; mais, ce passé une fois régularisé, les observations auxquelles elle a donné lieu de la part de M. Raudot restent entières, et si l'on ne se décidait alors à entrer dans une voie de prudence et d'économie nécessaire, nous pensons, comme lui, que la France courrait à de nouveaux désastres.

Nous n'avons pas à examiner ici le côté financier de la question. D'autres, plus autorisés, s'en chargeront dans les discussions à venir, et telle est, d'ailleurs, l'énormité du fardeau qui accable, et qui accablera longtemps encore, la fortune du pays, qu'il n'est besoin de démontrer à personne l'obligation de se limiter absolument à l'indispensable sur un terrain où tout se chiffre par millions. Il s'agit seulement de s'accorder sur ce qui est indispensable et ce qui ne l'est pas, en d'autres termes, de décider à quelles éventualités nous devons, quoi qu'il arrive et en tout état de cause, nous tenir constamment prêts à faire face, et quelles sont celles dont nous ne devons accepter la tentation sous aucun prétexte.

Nous croyons être peu suspects d'utopie à l'égard des restrictions à apporter au déploiement de nos forces militaires. Ceux qui nous ont fait l'honneur de suivre les articles que nous avons consacrés à ces sujets ici même, depuis deux années, n'y ont certainement jamais rien trouvé qui fût de nature à encourager les espérances ou les rêves inspirés par ce qui était convenu d'appeler la suppression du militarisme. Nous avons approuvé, bien entendu, et nous continuerons de recommander toutes les mesures susceptibles d'étendre à l'universalité des citoyens cet ensemble de devoirs et de connaissances dont la sécurité de la patrie réclame l'application, et qui n'ont été jusqu'ici le partage que de l'armée proprement dite; c'est ce partage exceptionnel qui constitue le militarisme, nous sommes parfaitement d'accord à le supprimer, et notre prédilection bien arrêtée pour le service obligatoire vient en partie de là. Mais, si la participation aux devoirs dont nous parlons doit être générale, ces devoirs en eux-mêmes ne sauraient souffrir aucune diminution,

et nous avons déploré des premiers l'aberration qui, dans ces dernières années, avait conduit des hommes dont nous ne voulons pas incriminer les intentions, à croire qu'il en pouvait être autrement. Dans une réunion électorale du temps de l'empire, un candidat radical, interrogé sur la question des armées permanentes, se prononça, en notre présence, pour leur suppression, et cela immédiatement, sans délai ni compromis transitoire; et, interpellé par un assistant sur les dangers que le pays ainsi désarmé pouvait courir, il ajouta : « Oui, citoyens, et si jamais un ennemi parti de l'étranger osait mettre le pied sur le sol français, le peuple, levé en masse pour la conservation de son indépendance, ne tarderait pas à faire repentir l'envahisseur, et l'aurait bientôt roulé au delà du point dont il serait parti. » Ces paroles, demeurées fidèlement, avec leur texte et leur débit, dans notre mémoire, nous sont bien souvent revenues depuis une année. Nous voulons croire que celui qui les a prononcées ne les a pas oubliées non plus.

Une reconstitution solide de notre état militaire ne rencontrera donc nulle part d'opposition sérieuse. Mais il y a, si nous ne nous trompons, une différence à observer entre ce qu'il eût été désirable d'avoir fait avant la guerre et ce qu'il est possible de faire à présent. A cette époque, nos ressources et notre influence étaient intactes, relativement à ce qu'elles sont aujourd'hui, et de nouvelles dépenses pouvaient s'admettre, tandis que notre politique pouvait les motiver par les prétentions qu'elle semblait encore être en droit d'avoir. En est-il de même aujourd'hui? Personne ne le soutiendra. Jamais les plus dépensieuses réformes que l'on eût imaginées il y a deux ans ne nous eussent chargés comme le feraient maintenant l'entretien d'une armée coûteuse et la réparation du matériel inouï que nous avons perdu, et ces charges paraîtraient d'autant plus lourdes qu'on se rendrait pas bien compte de la politique qu'elles auraient pour but d'appuyer.

Il est vrai que tout le monde, sous ce dernier rapport, n'est pas de notre avis. Après avoir eu bien de la peine à accepter le fait malheureusement incontestable de la défaite, beaucoup de gens ont encore plus de peine à en accepter les conséquences. On dirait, à les entendre, qu'il n'y a, en définitive, que trois départements et quelque argent de moins, et que, sauf cela, nous pouvons, dès le lendemain, recommencer à vivre de notre vie antérieure. Des officiers, des gens de toute profession, se rencontrent, qui parlent de revanche, et frontent le sourcil quand on cherche à les convaincre que la revanche d'une chute si profonde ne saurait résulter que d'efforts longs et durables, et non de la première aventure où l'on se serait tenté de se jeter. Les plus modérés pensent que, s'il faut être circonspect pour se mesurer de nouveau avec l'Allemagne, il ne serait pas mauvais, en attendant, de recouvrer notre prestige. Les ultramontains, par exemple, ont, pour cela, une carrière toute prête à nous offrir, nous n'avons pas besoin de dire laquelle, et, dans les intentions des uns comme des autres, on voit que l'exagération des dépenses militaires sera une pente facile à descendre, sans parler des inclinations du chef du gouvernement, que l'ardeur juvénile de son patriotisme y entraîne déjà.

C'est là, selon nous, un courant contre lequel il importe de réagir à tous les points de vue. Que des officiers, étrangers à tout ce qui n'est pas leur métier, parlent de repartir en guerre, il n'y a là qu'un inconvénient qu'un peu de réflexion ou d'instruction fera disparaître. Mais il est essentiel surtout que la nation réfléchisse aussi, qu'elle ne berce pas sa vanité de l'idée que la dernière guerre n'a été qu'une affaire mal engagée et qu'on réparera tout en en engageant une

autre quelque temps après; et il serait enfin de la plus mauvaise politique, que le gouvernement, par son attitude, par ses prédilections pour un déploiement excessif des choses militaires, nourrit et entretint ce sentiment de la revanche, qui doit vivre au fond de tous les cœurs, mais qui doit avoir par lui-même assez de puissance et de durée pour être patient.

Quand on contemple la conduite de la Prusse après ses revers de 1806, on ne peut s'empêcher de reconnaître, dans l'énergie résignée dont elle fit preuve alors, le signe avant-coureur des dédommagements que la fortune lui accorda plus tard. C'est un semblable empire sur nous-mêmes qui nous rendra dignes à notre tour des mêmes réparations du sort, et non cette présomption intraitable et cette soif d'aventures que nos désastres semblent n'avoir apaisées que pour un instant, et que M. Raudot a rappelées avec tristesse. Mais, pour convertir ainsi la nation, il faut d'abord que le gouvernement se montre converti lui-même, et que, content, comme l'a dit le président de la République, de rétablir l'ordre et de débarrasser la France de l'étranger, il évite d'enflammer les imaginations en portant ses regards au delà de cette tâche déjà si grande. On objectera qu'un avenir, peut-être moins éloigné qu'on ne pense, peut nous offrir des éventualités qu'il serait fâcheux de laisser échapper. Nous répondrons qu'en point où nous en sommes, nous ne devons entrer que dans des combinaisons données presque de certitude; si elles se présentent, une réorganisation militaire sage et mesurée aura toujours été suffisante pour nous rendre capables d'en profiter, et ce serait une criminelle folie que de courir d'autres aventures.

En un mot, il faut, ainsi que nous l'avons recommandé M. Raudot, il faut nous reconnaître la Prusse, la Russie, l'ont fait après des désastres qui n'ont point de comparaison avec les nôtres, et nous avons à opérer sur nous-mêmes une transformation dont notre haute civilisation ne doit pas dissimuler l'étendue. Le service obligatoire est sans doute quelque chose; mais c'est surtout un point de départ, et nous ne saurions trop répéter qu'il doit être accompagné d'autres obligations qui ne s'apprennent point en un jour. Retirons-nous en nous-mêmes; au lieu d'obérer ce qui nous reste de ressources à courir après l'éclair trompeur de notre grandeur passée, songeons à nous reconstruire sans précipitation, à attirer sur nous l'estime et l'amitié des autres peuples qui ne demandent qu'à nous revenir, et il n'y aura alors nul faux orgueil à croire qu'un pays comme la France, en possession d'une telle valeur morale, aura tôt ou tard son jour, et recouvrera par surcroît tout le reste.

On reproche souvent au gouvernement, à l'administration, de ne tenir aucun compte des leçons fournies par nos dernières épreuves. Mais n'est-ce pas la nation aussi qui mériterait ce reproche, et chez qui l'impression causée par tant de ruines semble déjà s'effacer? M. Raudot l'a constaté, et il n'est personne qui ne l'ait constaté comme lui. On veut bien se corriger, s'imposer des sacrifices; mais on voudrait que la récompense suivit aussitôt, sans réfléchir que nos malheurs ont été principalement le résultat d'une décadence intérieure, et que, tant que cette décadence n'aura pas fait place à une véritable renaissance, nous ne pouvons être assurés de rien. Espérons que, quand la Chambre sera saisie, l'année prochaine, du budget de la guerre, elle le limitera rigoureusement à ce qu'exigent purement et simplement notre sécurité et l'éducation militaire du pays. Quelqu'un demandait un jour à Mme de Girardin une définition de l'expérience. L'expérience, répondit-elle, est une série de fautes dont on se souvient. Les fautes ne nous manquent pas, et nous avons ainsi en-

## FEUILLETON DU TEMPS

DU 20 SEPTEMBRE 17

### NOTES SUR L'ANGLETERRE

#### LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT (Suite.)

Maintenant voyons le bien qui est la contre partie de ce mal. J'ai déjà fait deux courses comme celle-ci à quarante ou cinquante milles de Londres, et, là-bas comme ici, le nombre des parcs est étonnant. On ne cesse pas d'en voir sur la route; en certains endroits, ils font une ligne continue jusqu'à Londres. En effet, non-seulement les anciens domaines se maintiennent en vertu de la loi qui attribue les immeubles à l'aîné, mais encore presque tous les hommes, qui par leur talent ou leur industrie sont devenus opulents, ont pour ambition d'acquiescer une terre, d'y asseoir leur famille, et d'entrer dans l'aristocratie locale; c'est de ce côté surtout que refluent les deux milliards et demi d'épargne annuelle qui s'accumulent en Angleterre; ils servent moins à soulager les pauvres qu'à enrichir les riches. — Par compensation, ces riches sont des chefs naturels, bienfaisants et reconnus. Dans le cercle de B..., on compte une quarantaine de familles qui forment la société et mènent le district, un marquis

dont le parc est de sept cents acres, quatre baronnets, un lord et plusieurs membres de la Chambre des communes. Le clergyman avec qui je me promène me dit qu'ils sont « presque les pères du peuple. » B... lui-même est le proche parent, l'héritier d'un grand seigneur dont il administre les terres; il aura un jour quarante mille livres sterling de rente; en attendant, et pour le compte de son parent, il surveille, dirige, bâtit aux ouvriers des cottages sains, souscrit aux fondations d'utilité publique, et, tout en améliorant le domaine, rend service au pays. — On trouve à peine un de ces propriétaires qui ne donne gratuitement une portion de son argent et de son temps pour le bien commun. Ils sont magistrats municipaux, *overseers*, *justices of the peace*, présidents de comités d'associations utiles. — L'un d'eux, riche de trente millions de francs, et dont le frère est aussi riche, possède une action d'un million dans une entreprise qui a pour but d'amener l'eau potable à Londres; il y a quarante actions chacune d'un million. Pour se délasser du Parlement et des affaires, il a bâti une église que nous visitons, très jolie, d'un gothique fort soigné, avec des vitraux peints, des boiseries, une chaire sculptée, bref un petit bijou, encadrée dans des lauriers toujours verts; il l'a dotée et fait une rente au chapelain. Tout à côté, il vient d'établir une école gratuite; entre autres choses on y enseigne le chant, il y a un piano, on y donne de petits concerts; il s'amuse lui-même à faire chanter les enfants; comme il croit à la bonne influence de la mu-

sique, il envoie souvent le maître à droite et à gauche dans le district pour propager l'institution. — Dans un autre village que j'ai parcouru, les gentlemen ont loué un cottage de deux chambres pour offrir aux villageois une sorte de club le soir; avec les fonds souscrits, on paye le loyer, les livres, les journaux, le feu, la lumière, et une femme pour tenir la maison. Mais on s'arrange pour que ce club puisse et doive à la fin s'entretenir lui-même, par les contributions des gens qui le fréquentent. L'homme est ainsi fait qu'il n'apprécie point un pur cadeau; il faut qu'il porte une fraction de la dépense et coopère volontairement à son propre bien. Dans la première pièce sont des livres et des journaux; dans la seconde on joue aux dames et aux échecs, on cause et on fume. — Le but des fondateurs est de faire concurrence à la taverne. Ils connaissent la nature humaine, ils savent qu'il faut offrir un débouché à l'instinct, une pâture aux besoins. L'instinct et les besoins se satisfont toujours; tâchons que leur satisfaction soit innocente, et s'il se peut, bienfaisante. Par exemple, les villageois ne travaillent pas le dimanche; quand il fait froid, sale et noir, ils vont naturellement à l'endroit où ils trouvent du feu, de la lumière, de l'amusement, et cet endroit, douze mois par an, est la taverne. Donnons-leur une taverne, moins chère, où, au lieu de gin, ils boivent du thé; ils occuperont ainsi leurs heures vides, et ne rentreront pas ivres au logis. — Pour le même raison, un de mes amis de Londres est membre d'une Société qui veut séculariser le dimanche; elle demande que ce jour-

là les musées soient ouverts, qu'on autorise les concerts, les lectures publiques; c'est ainsi qu'on combat l'ivrognerie, et plus efficacement que par des sermons. A cette bienfaisance intelligente, joignez quantité d'égards et d'attentions. — Un lord a prêté son parc pour le dernier *archery meeting*, et présidé la fête; sa petite harangue, grave et railleuse, sa galanterie respectueuse, étaient excellentes pour flatter et égarer les dames. — Nous entrâmes dans le parc de Sir John... il est traversé d'une route publique ouverte aux piétons; on peut le visiter sans permission. — J'ai vu celui de lord Marlborough à Blenheim; sur la porte d'entrée est l'inscription suivante : « Le Duc de Marlborough prie les personnes qui traverseront le parc de prendre la route frayée et de ne pas passer sur les gazons. » La porte de ce parc est ouverte; le premier vent, un villageois du village peut aller prendre l'air avec sa femme. — Sir W. B... entretient la meute du district, et nombre de petits gentlemen et fermiers suivent sa chasse. — La maîtresse de la maison où je suis connaît toutes les bonnes femmes de l'endroit; elle les salue gracieusement, et leur donne la main quand elle entre avec moi dans leurs cottages; celles-ci répondent d'un air cordial et même affectueux; on voit aisément qu'il n'y a pas de défiance ou d'hostilité entre les deux classes. L'inférieur n'est pas envieux; il ne lui vient pas à l'idée de soulever la place du gentleman riche; il est plutôt disposé à le considérer comme son protecteur, à se faire honneur de lui, surtout si la famille est ancienne et, depuis

plusieurs générations, établie dans l'endroit; en ce cas, elle compte, comme les beaux arbres, parmi les ornements et les gloires du pays. — Dernièrement, en chemin de fer, je causais avec des *life guards*, vrais colosses et bonnes gens; ils disaient avec orgueil. « Tous nos officiers sont des nobles. » Après quelques questions sur leur solde qui est de deux shillings par jour, ils disent qu'il y a parmi eux environ un tiers d'hommes mariés. « Les veuves ont-elles droit à des pensions? » — « Non, mais les contributions privées leur en donnent. » — Tout cela est un reste du bon esprit féodal. Le suzerain pourvoyait aux besoins de son vassal, et le vassal était fier de son suzerain. Cet esprit est d'autant plus puissant que la population, en Angleterre, est encore aujourd'hui distribuée à la façon féodale. Partout, au milieu des cottages, il y a un ou plusieurs *country seats*, maisons de campagne modernes qui remplacent les anciens châteaux, et dont le maître joue, sous des formes nouvelles, le rôle de baron antique. Dans toute paroisse, même dans la plus reculée, on trouve deux, trois, cinq, six familles qui ont à leur domaine héréditaire, leur séjour de prédilection, et dont le patronage est accepté, efficace; c'est l'antique patronage du suzerain cuirassé, mais transporté du physique dans le moral, appliqué aux choses de la paix, et non plus à celles de la guerre, exercé par l'intelligence et non plus par l'épée autorisée par la supériorité d'éducation et non plus par la supériorité d'armure. En effet, il ne s'agit plus de ranger

les hommes en bataille contre l'ennemi, mais de diminuer l'ignorance, la misère et le vice; pour cet objet comme pour l'autre, il faut des chefs locaux, éprouvés, adoptés, capables, et ces chefs sont les gentlemen propriétaires de la paroisse et du district. Poggio, dans ses voyages, écrivait déjà, il y a trois siècles, cette phrase si grosse de vérités et de conséquences : « Chez les Anglais, les nobles tiennent à honte de demeurer dans les villes; ils habitent des campagnes retirées parmi des bois et des pâturages; ils estiment que celui qui y s'adonne aux choses des champs, venant à gent point honneur les profits rustiques. » Le contraste était grand, pour Poggio entre cette vie rurale de la noblesse anglaise et la vie urbaine de la noblesse italienne. Il n'est pas moins pour un Français, et, quoique chez nous la révolution ait renvoyé beaucoup de nobles dans leurs terres, il subsiste encore. La ville n'est pas en Angleterre; comme chez nous, le séjour préféré. Sauf les grandes cités manufacturières, les villes de province, York par exemple, ne sont guère habitées que par des boutiquiers; l'élite et la tête de la nation sont ailleurs, dans les campagnes. Londres elle-même n'est plus qu'un grand rendez-vous d'affaires; les gens y viennent pendant trois ou quatre mois, en été, pour causer, se distraire, revoir leurs amis, pour valoir leurs intérêts, passer en revue leurs connaissances. Mais ils ont leur racine dans leur *country seat*; là est la vraie patrie, le petit cercle aimé, le centre de la

Voir le Temps des 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 septembre.

tre les mains un des éléments de l'expérience. Reste à savoir si l'autre élément nous appartient de même, et si nous aurons la raison de nous souvenir.

On nous écrit de Bruxelles, le 18 septembre :

La grève n'est pas près de finir, semble-t-il à présent, hier, dimanche, les constructeurs, au nombre de neuf, se sont réunis en assemblée avec une trentaine de délégués ouvriers, trois par établissement.

Patrons et ouvriers se sont séparés sans avoir pu s'entendre : toute nouvelle réunion est ajournée jusqu'à demain mardi. En désespoir de cause et après la séance, les constructeurs ont décidé de rouvrir mardi matin leurs établissements; rentrera qui voudra. Si les patrons comptent sur ce moyen pour faire reprendre les travaux, ils se trompent étrangement; j'ai causé hier avec de nombreux ouvriers, et des plus sérieux; pas un ne veut entendre parler de transaction. Les patrons acceptent les propositions des délégués ouvriers — lesquelles propositions n'ont pas varié depuis le début de la grève — ou le travail restera suspendu; les grévistes paraissent fermement décidés à cet égard. Ils sont, du reste, bien soutenus, pécuniairement parlant : la caisse de résistance leur a payé à chacun, samedi dernier, leur tantième de grève, soit 2 fr. 50 par jour pour tous les ouvriers indistinctement, et 2 fr. pour les manœuvres. C'est une somme d'environ 15,000 fr. qui est sortie cette semaine des caisses de l'Internationale.

En résumé, la situation devient de jour en jour plus critique pour les patrons : nombre d'ouvriers ont déjà réclamé leur livret et sont partis pour la France, appelés par des industriels du Nord. Une grande partie des commandes nouvelles a pris le même chemin; c'est double perte pour nos industriels. Si la grève doit se prolonger, il est clair que les constructeurs français bénéficieront largement de la détresse de nos maîtres usiniers, car le mouvement gréviste s'accroît également en Angleterre, et bientôt le marché français restera le seul ouvert à la fabrication.

Je ne puis passer sous silence un événement d'un autre ordre d'idées qui fait grand tapage dans nos régions politiques et dont se préoccupe le public qui est indirectement intéressé. L'agence Havas n'a pu, dans les télégrammes qu'elle nous a transmis à ce sujet, vous donner de cette aventure qu'une idée très imparfaite. Vous savez que le cabinet catholique qui nous gouverne en ce moment a pris à tâche de défaire tout ce qu'a fait le ministère libéral.

L'un des points les plus importants de ce travail de Pénélope est le réajustement du tarif des chemins de fer de l'Etat. Notre ministre des travaux publics, M. Wasseige, veut en revenir au régime de 1866, c'est-à-dire à un accroissement de plus du double dans les prix du tarif actuel. Cette singulière mesure économique — d'autant plus excusable que le bilan du railway de l'Etat se solde par 6 millions de bénéfice net — rencontre dans la presse et dans le public une très grande et fort légitime opposition. Bien mieux, il paraît que le roi lui-même y est contraire : un arrêté royal rédigé dans le sens de la réforme poursuivie, ayant été présenté à S. M. Léopold II, il a refusé de le signer, alléguant que la mesure d'abusivement ayant été prise par un simple arrêté ministériel, la mesure de relèvement pouvait être sans recevoir sa royale sanction. Grand émoi dans la presse libérale qui se moque, et dans la presse catholique qui se défend tant bien que mal : les journaux officieux du cabinet se perdent chaque jour en explications qui n'expliquent rien, mais que ne désavoueraient pas Escobar.

Vous croyez peut-être que cela gêne le moins du monde notre excellent M. Wasseige ? Erreur ! L'arrêté ministériel est tout prêt, il sortira dans un jour ou deux ; et, à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, nous payerons sur les chemins de fer de l'Etat qui font de si mauvaises affaires, le double et le triple des prix actuels !

LETTERS DE ROME

Rome, 14 septembre.

Les expulsions. — M. Schœffer, le sculpteur prussien, cet étrange artiste, mêlé à la politique, dénonciateur des fausses conspirations du Vatican et des fausses bombes des jésuites, a été arrêté mercredi 12, immédiatement envoyé au chemin de fer, pour être conduit à la frontière.

On a prétendu que la diplomatie allemande s'était occupée de lui, pour des délits commis en Allemagne, délits soumis aux lois d'extradition, et spécialement pour les écrits que ce jeune homme (30 ans) a publiés en mars et avril dernier, contre la réputation de la reine de Wurtemberg. Cela paraît faux. Il n'y a pas ici d'extradition; il n'y a pas non plus d'expulsion à la suite d'une plainte diplomatique; il y a une expulsion simple et spontanée de la part de l'autorité italienne, à cause des calomnies que M. Schœffer, associé à la Capitale, de M. Raffaele Souzegno, aurait publiées, à cause du scandale qu'il aurait causé par ses dénonciations systématiques, à cause des outrages qu'il aurait lancés sans cesse, lui étranger, contre le gouvernement et la police, à cause d'une provocation en duel imprimée contre M. Berti, questeur ou préfet de police à Rome, etc., etc. Tels sont les griefs qu'on formule contre cet étranger expulsé.

J'ai dit, à plusieurs reprises, tout le dégoût et toute l'horreur que m'inspiraient les déclarations calomnieuses que ce jeune sculpteur prussien dirigeait contre les ja-

suites, ses anciens bienfaiteurs. Je n'ai pas mission d'apprécier la mesure prise à son égard.

Quant à M. le directeur de la Correspondance de Rome, correspondant, dit-on, du journal l'Univers, l'ordre de l'arrêter et de le conduire à la frontière française est donné depuis plusieurs jours. Mais il a jusqu'ici échappé aux recherches. Je suppose qu'il se sera déjà embarqué de lui-même à Civita-Vecchia. C'est une personne lettrée, qui n'est sans doute pas du tempérament qui portait M. Schœffer à de graves conflits directs avec la force matérielle des autorités. On se répand d'ailleurs en injures contre ce violent, ce féroce adversaire de l'Italie, contre cet ardent et passionné champion de la papauté, dont le nom est M. Maguelonne. Les journaux lancent contre lui des accusations de toutes sortes. Des suppositions sont faites sur la retraite où il serait caché dans Rome. Je ne reproduirai rien de ces clameurs qui s'élèvent contre un homme frappé. Bien que ce journaliste fût d'une passion sans mesure, et, je crois, quelque fois sans justice, il n'y avait pourtant rien dans ses écrits qui pût inspirer des sentiments analogues à ceux que provoquait l'horrible et stupide collaboration de MM. Schœffer au journal de M. Souzegno.

Les finances italiennes. — Je lis un résumé de situation de M. Sella. On y mêle les questions de trésorerie, le découvert du milliard du cours forcé, avec les questions du budget proprement dit, et il en résulte des alignements assez agréables. Mais il ne faut pas se contenter de cette vue superficielle. Pour l'analyste rigoureux, que signifient, en résumé, ces agréables arrangements de chiffres ? Ils signifient : 1<sup>o</sup> qu'il y a toujours une dette flottante de plus d'un milliard; 2<sup>o</sup> que le budget normal annuel de l'Italie est arrivé à 1 milliard 558 millions, sans compter les budgets départementaux ou provinciaux; 3<sup>o</sup> que les recettes prévues pour 1871 courant ne donneront que 1 milliard 397 millions, soit un déficit de 161 millions.

Je crois à l'élasticité des ressources de l'Italie; je pense que 1871 et 1872 trouveront toujours bien des moyens quelconques de sortir d'embarras, comme les années précédentes; je reconnais que M. Sella est très habile aux expédients financiers, mais il faut voir les choses telles qu'elles sont. Le budget montre horriblement, et le déficit continue dans des proportions graves.

Béatrix Cenci. — Nous avons eu à Rome, le 11 septembre, une curieuse manifestation. On a célébré la mémoire de cette jeune Béatrix Cenci, exécutée le 11 septembre 1599, avec sa belle-mère et son frère Jacques, pour l'assassinat du vieux Cenci, commis au château de la Petrella, le 11 septembre 1538.

Le souvenir de Béatrix est resté vivant dans le peuple romain. Cette dramatique exécution du 11 septembre 1599, ce Jacques Cenci promené par les rues de la ville, le naïf, écartelé, hurlant; cette mère, cette jeune fille, de la plus haute noblesse, montant, vêtues de robes de laine noire, sur l'échafaud du pont Saint-Ange; le petit frère de Jacques et de Béatrix, Bernard, de 14 ans, montant aussi sur cet échafaud, jetant des cris, appelant au secours, et ne recevant grâce qu'à la dernière minute; toute cette grande famille éteinte; ses immenses biens confisqués; puis, dans l'ombre, ce mari, ce père, François Cenci, que sa famille avait fait assassiner sans aucun doute, comme elle l'avait avoué, mais qui était un monstre, telle fut cette complainte lamentable, qui, après plus de deux siècles et demi, retentit encore au cœur de la foule.

L'art s'est mis de la partie. Guido Reni peignit Béatrix dans sa prison. Cette tête charmante, enveloppée d'une sorte de turban blanc, est restée un type immortel. En ces derniers temps, M. Guerrazzi a mis ces faits en un roman de son étrange manière, dont toute la jeune Italie a appris les tirades par cœur, chose qui n'a pas été sans quelque fâcheuse influence sur le goût littéraire des jeunes gens du pays.

La Béatrix Cenci de M. Guerrazzi, malgré certains mérites, a des airs de roman de femme de chambre.

Le sujet prête naturellement à des objections contre la papauté. Le pape régnant d'alors était un Aldobrandini, Clément VIII. Les biens confisqués des Cenci passèrent aux Aldobrandini, puis aux Borghèse, qui s'allièrent aux Aldobrandini. Le pape, qui succéda à Clément VIII Aldobrandini, fut un Borghèse, Paul V. La fameuse villa Borghèse appartient jadis aux Cenci. Vous entrevoiez tous les éléments du roman, du drame, de l'ardente déclamation; chose à noter encore, il reste une descendance indirecte des Cenci. Ce sont les Dolognelli, qui furent longtemps pauvres, qui plaidèrent contre les Borghèse, et dont un jeune et brillant rejeton vient d'être nommé chevalier de la cour du prince Humbert et de la princesse Marguerite.

Donc, on a célébré ces souvenirs. Un gros drame, sans art, Béatrix Cenci, a été joué au Mausolée d'Auguste. Il y avait plus de 3 mille personnes. La papauté a été aplatie. Ses sbires, ses juges, ont été hués à outrance.

Les journaux avancés, en même temps convoquaient les patriotes et les ennemis de l'infâme pouvoir temporel à se rendre, sur le Janicule, à l'église Saint-Pierre in Montorio, où Béatrix fut inhumée, « au

coin de l'Evangile ». — Ne pas confondre avec le grand Saint-Pierre.

Feu de patriotes, à ce qu'il paraît, on répondit à cet appel. Toutefois, il y eut, tout le jour du 11, à San Pietro in Montorio, un certain petit mouvement de pèlerinage. Les Bolognelli-Cenci avaient fait orner de fleurs la pierre sépulcrale du « coin de l'Evangile », que l'on suppose recouvrir les cendres de Béatrix. Il n'y a plus d'inscription. Les journaux avancés parlent de ce pèlerinage. La Riforma dit qu'on a remarqué dans l'église « plusieurs dames romaines sur les cils desquelles on aurait pu voir des larmes. »

J'ai étudié autrefois, il y a dix ans, cette lugubre histoire. Assurément cette infortunée famille mérite le plus profond intérêt dans son supplice. Il y avait d'effroyables circonstances atténuantes au crime qu'ils avaient commis. François Cenci, tel qu'on peut l'entrevoir, était un monstre sans nom. Quand on a sous les yeux toute la série de ses scélératesses, on sent que le crime de la Petrella, auquel prirent part la femme et les trois enfants de Francisco fut peut-être une horrible nécessité de défense légitime.

Donc, il n'y a pas lieu de trop critiquer le peuple de ces sympathies. L'affaire des confiscations, au profit des Aldobrandini et des Borghèse, est aussi, je le croirais, sauf des recherches nouvelles, assez justement appréciée par la spontanéité populaire.

Mais, ce qui n'est pas exact, ce qui n'est pas sérieux, c'est, en cette affaire, l'excès de déclamations contre la papauté. Au point de vue des nécessités sociales et des considérations juridiques, il faut être plus modéré qu'on ne l'est généralement dans les récits par à peu près de cette lugubre histoire. J'ai connu en détail, il y a dix ans, presque toutes les circonstances du procès. J'ai conservé de cette étude l'impression nette que Clément VIII, Aldobrandini et ses juges, tout en étant étrangers, comme toute l'Europe de ce temps-là, au sentiment précis des circonstances atténuantes, et en général à la pitié telle qu'on l'a sentie depuis, n'ont cependant pas manqué absolument de toute humanité dans ce drame terrible. La famille, y compris Béatrix, était réellement criminelle. Elle avait l'assassinat. La nature de l'assassinat était odieuse. On avait fait enfoncer des clous dans les yeux de cet odieux vieillard, endormi par un narcotique. Un prélat nommé Guerra, qui s'était échappé, compromettait un peu Béatrix, qui n'avait pas dix-sept ans, mais de vingt-deux à vingt-trois ans. Ce n'est pas tout, Clément VIII désirait sauver Lucrèce et surtout Béatrix. Il lui-même les comptes rendus de ce procès. Il concluait personnellement à l'indulgence. Pour le faire changer d'avis, il fallut un événement nouveau, du même genre, qui fit une profonde sensation dans Rome. On apprit tout à coup qu'un Santa-Croce, à Subiaco, venait d'assassiner sa mère comme déborchée dans ses mœurs. Le chef d'Etat — pape ou autre chose, qu'importe ? — se dit : Mais si les enfants se mettent à assassiner leurs parents pour cause d'immoralité, où allons-nous ? Voilà, d'après le souvenir bien net de mes études anciennes, quelle fut la cause essentielle du supplice des Cenci.

Je ne veux assurément pas exiger que les spontanéités du sentiment populaire se contentent devant une connaissance approfondie des choses. Si le monde n'allait qu'avec les mathématiques, il n'irait peut-être pas bien loin. Il faut à tout un peu de poésie, mais il n'est pas mal que quelques-uns sachent la vérité, qui soit toute la vérité, et qui ne soit rien que la vérité. — A. Erdan.

LETTERS D'ANGLETERRE

Londres, 17 septembre.

Bien souvent, dans une contrée étrangère, un coin de paysage, un tournant de route, un pan de muraille ou une porte de ferme vous frappent vivement comme une confuse image de choses vus autrefois. L'illusion ne dure qu'une seconde, mais pendant cette seconde on s'est cru chez soi. La musique, la seule langue universelle que nous ayons encore, produit les mêmes impressions. Elle supprime les distances dans le temps et dans l'espace, par la constante similitude des sensations. Une chanson de notre enfance nous rejette subitement de cinquante ans en arrière; un refrain du pays nous transporte à des milliers de lieues. C'est à peu près ce que j'ai éprouvé hier, mais ce n'est pas le paysage désolé qui s'étend de Bagshot Heath à Chobham, ce n'est pas un air de musique qui m'a rappelé la France, qui m'a rappelé Paris, c'est le canon.

Pour ceux qui sont partis après ces deux succès successifs, après avoir entendu, presque sans relâche, huit mois durant, ce bruit sourd et formidable, il reste, par une triste et inévitable association d'idées, inséparablement lié au souvenir du sol qu'ils ont quitté. Je plains ceux qui sont hors de France malgré eux et qui peuvent craindre d'y rester toujours. L'image de la patrie absente ne leur apparaîtra plus que sous des aspects farouches.

C'est une petite bataille de Dorking que j'allais voir, car vous savez que l'Angleterre, ayant voulu se rendre compte de l'état de ses forces, a réuni une quarantaine de mille hommes à Aldershot pour une

campagne d'automne. Après quelques jours d'instructions et de mouvements préparatoires, les troupes, divisées en deux corps inégaux, sont entrées en campagne aussi sérieusement que possible. Une division seulement couvre la capitale, contre laquelle s'avancent deux divisions ennemies après un débarquement heureux.

Je ne vous dirai rien de la bataille que j'ai vue, ou plutôt que je n'ai pas vue, car je confesse n'avoir eu sur le moment aucune idée de l'ensemble de l'action. Ce qui me console, c'est que, même assez tard dans la journée, la plupart de ceux qui étaient là n'en savaient pas davantage, — je parle des militaires, — à ce point que, vers midi, on croyait l'une des deux pelotes armées tout à fait en retraite, alors que sa résistance commençait. Le terrain cachait tous les mouvements, et des corps isolés seulement étaient en vue.

Au surplus, la description d'une action que vous ne pourriez suivre, faute de cartes, n'aurait aucun intérêt. Je me borne à vous dire que le résultat a été à peu près nul, en ce sens que la force défensive a, en partie, conservé ses positions; mais je doute que, dans une affaire sérieuse, il en eût été de même. La disproportion des forces était d'ailleurs considérable.

Quelques personnes, habituées aux petites guerres à la française, où le programme est, d'avance, arrêté de point en point, s'étonneront peut-être qu'un résultat prévu et voulu puisse demeurer incertain. C'est que les Anglais ont adopté, pour les manœuvres, le système prussien, qui consiste à fixer simplement les données générales de la campagne, l'objectif des deux armées, et à laisser leurs commandants respectifs libres d'atteindre cet objectif par les moyens qu'ils jugent les meilleurs. Chacun des généraux en présence ignore, absolument comme à la guerre, ce que fera son adversaire. Il doit donc, comme à la guerre aussi, se renseigner du mieux qu'il peut, sur les mouvements de l'ennemi. Maintenant le rôle désagréable de vaincu n'étant d'avance assigné à personne, on pourrait craindre que ni l'une ni l'autre des deux armées ne voulût le remplir; et comme la manœuvre la plus maladroite ne fait pas perdre un bataillon, dans une petite guerre; comme les batteries les mieux placées ou tenues pas plus de monde que celles qui sont hors de portée, on ne voit pas ce qui déciderait de la victoire, si ce soin n'était réservé d'abord à un arbitre suprême, pour l'ensemble des opérations, puis à des arbitres en sous-ordre, pour toutes les difficultés de détail, sur les différents points de la ligne.

Ces arbitres se tiennent en grand nombre entre les deux armées. Aucun officier ne peut discuter leurs ordres, et quand un régiment de cavalerie, par exemple, s'est exposé à un feu très vif, en voulant pousser une charge, quand une batterie s'est mise à découvrir à portée de l'artillerie ennemie, etc., etc., les arbitres décident que cette cavalerie ou cette batterie doivent se retirer et parfois même ne plus prendre part à l'action.

Pour exercer tout le monde, on pousse la vraisemblance jusqu'à faire relever de prétendus blessés par le service des ambulances. On fait au besoin des prisonniers, et une batterie qui reste en arrière sans troupes de soutien est prise, comme à la guerre. On ravage aussi peu que possible le pays, mais on ne doit pas se laisser arrêter par des obstacles. Quant aux ponts, il serait coûteux de les détruire, mais un signal indique s'ils sont supposés détruits, et alors on ne peut s'en servir qu'après les avoir réparés, c'est-à-dire après avoir attendu le temps normal de la réparation.

Pour laisser aller ainsi l'action, il faut que les arbitres sachent à chaque instant constater les progrès de l'attaque et l'efficacité réelle de la résistance. Afin d'éviter les accidents résultant d'entraînements irréflectifs, on ne doit pas s'abandonner. A cent mètres environ, une charge doit s'arrêter. C'est, au surplus, ce qui arrive à la guerre pour la cavalerie, qui n'a jamais, et surtout qui n'aura plus l'occasion de faire sentir son choc. Sauf pour recevoir les charges, l'infanterie n'a pas la baïonnette au canon, et c'est une mesure très prudente.

L'attention des officiers généraux anglais paraît surtout s'être portée sur l'emploi de l'artillerie, ils ont absolument renoncé à la faire figurer en ligne entre les brigades ou autrement. C'est seulement en arrière, avec les troupes de réserve, que l'artillerie doit chercher ses positions. On fait observer avec raison que si elle est sur la même ligne que l'infanterie, on colle est exposée sans pouvoir utiliser son feu, ou bien l'artillerie ne profite pas de sa portée. De cette façon aussi, on ne perd guère de canons, ceux-ci se retirant les premiers et prenant aisément des positions en arrière pour couvrir la retraite par un feu nourri. C'est à peu près ce qu'on fait les Prussiens dans la campagne, et ils s'en sont trouvés fort bien.

L'artillerie anglaise, habituée à une tactique différente, a quelque peine à ne pas se mêler à l'infanterie, mais l'avantage est évident et on s'y fera. Une modification importante consistera à laisser à l'artillerie une indépendance de mouvements presque complète. Le commandant en chef de cette arme connaîtrait le plan général de la bataille, et il la servirait de son mieux en disposant ses batteries aux points favorables.

18 septembre. Dans l'ensemble des mouvements des trois divisions, il ne paraît pas y avoir eu d'erreurs graves. Le plan de sir Hope Grand, commandant de la force défensive, inférieure en nombre, aurait été d'attirer l'ennemi sur des positions très fortes en lui abandonnant une sorte de position avancée, celle de Hog's back. On avait cru, au contraire, que ce point serait disputé vigoureusement. Il n'en a rien été, et on trouve, en général, que même pour donner le change à l'armée d'invasion, la position devait être défendue avec plus de ténacité. Le plan a cependant réussi en partie, car le général Staveley, après s'être emparé de Hog's back, s'est trouvé exposé à un feu tel, qu'il a dû se replier, sur l'ordre des arbitres.

Les soldats de l'armée supposée anglaise portaient des feuilles, des branches vertes à leurs coiffures, l'effet, pour la cavalerie surtout, était assez pittoresque.

On a décidé, paraît-il, que l'armée de défense n'était pas coupée de la capitale, et demain, après le repos du dimanche, les opérations vont reprendre dans un terrain plus découvert.

Dans les quarante mille hommes réunis autour de Chobham, il y a environ huit mille miliciens et quatre mille volontaires. Cette force représente à peu près la moitié de la partie de l'armée qui reste en Angleterre. Plus de cent vingt mille hommes sont au dehors.

Après les épreuves de la dernière guerre, le service dont on se défait le plus était celui de l'intendance. Il a été au-dessus de ce qu'on attendait, et cependant il y a encore des fautes graves de commises. Certains régiments sont restés un jour sans recevoir de nourriture au milieu de leur pays. Cela m'a rappelé un régiment d'infanterie de marine qu'on a laissé, dans les derniers jours de l'empire, toute une journée au Corps législatif sans que les hommes eussent quoi que ce fut dans l'estomac. Cela en plein Paris. On sait où cette organisation nous a menés; les Anglais feront bien de faire attention à la leur.

Un des organes importants de la presse hebdomadaire anglaise, la Saturday-Review, vient de publier dans son dernier numéro un article assez étendu sur le procès et la condamnation de Rossel. Après avoir raconté et apprécié les actes de cet officier depuis le commencement de la guerre franco-prussienne, l'écrivain arrive aux conclusions suivantes :

Son véritable crime était d'avoir déserté son poste à N-vers. Suivant une manière d'envisager sa conduite, c'était là un cas de simple trahison militaire, de passage à l'ennemi en temps de guerre. Soit une autre, c'était la suite de sa résolution enthousiaste de continuer la lutte contre l'envahisseur, pourvu qu'en le faisant il put trouver assez d'aide pour donner à son entreprise quelque chance, si lointaine qu'elle fut, de succès. Un tribunal militaire ne peut être blâmé pour avoir basé sa décision sur la première de ces théories; il ne peut y avoir de doute sur la culpabilité technique du capitaine Rossel. Il s'était volontairement enrôlé au service d'un corps en armes contre le gouvernement actuel de la France.

La subordination militaire ne serait plus qu'un vain mot si un conseil de guerre pouvait accepter comme excuse d'une telle conduite le prétexte que le prisonnier regardait la politique du gouvernement comme une erreur ou une lâcheté, et que c'était pour cela qu'il avait transféré son obéissance à un pouvoir rival. Mais ce qui peut ne pas être permis à des juges militaires est peut-être au président de la République. Les devoirs de ces deux autorités sont très différents, et la nature des considérations par lesquelles elles se laissent guider peut aisément l'être aussi. Un conseil de guerre doit mettre au-dessus de tout le maintien de la subordination militaire; toute violation prouvée des premiers devoirs d'un soldat doit encourir une pénalité appropriée. Mais le gouvernement civil peut justement prendre en considération beaucoup de circonstances que le tribunal militaire est obligé de laisser de côté.

Dans le cas dont il s'agit, la désobéissance est hors de doute, mais le motif déterminant de ce fait était l'opposé même de ceux qui poussent ordinairement à des actes semblables. Le capitaine Rossel peut être regardé comme la victime d'une hallucination qui l'empêchait de voir que la France était battue sans espoir, ou d'une monomanie qui l'a conduit à penser que le premier et le seul devoir des Français était de tenir jusqu'au bout contre le conquérant. Si de telles formes de maladie mentale devaient se présenter souvent, il pourrait être à propos d'essayer, pour y faire échec, l'effet des mesures vigoureuses. Mais en France, le capitaine Rossel semble avoir été le seul exemple d'une pareille illusion. Le reste de la nation s'est soumis au cours des événements et a accepté sa défaite avec résignation. M. Thiers n'a donc pas à craindre que Rossel, s'il était traité avec trop d'indulgence, trouvât des imitateurs. Il peut considérer l'affaire d'un point de vue plus élevé que le simple point de vue légal.

Voici un officier français qui commet un acte de trahison par excès d'attachement à son pays, qui prend les armes contre sa propre patrie plutôt que de les poser quand elle lui commande de cesser de combattre pour elle, qui nuit à la France, en gardant, après que la guerre a pris fin, des dispositions que la France se fut bien trouvée de

de voir partagées par des milliers d'autres tant qu'avait duré la lutte. Il ne peut être nécessaire de faire exécuter une sentence capitale dans un cas d'une telle nature. C'est un cas tout à fait en dehors de la règle commune, et qui peut avec autant plus de sincérité être traité comme une exception, qu'il est infiniment improbable que les circonstances qui seules pourraient rendre de telles observations réellement dangereuses puissent se représenter de nouveau. En tout autre moment que celui d'une paix désastreuse, la cause de la Commune n'aurait eu aucun attrait pour le capitaine Rossel. Que la France n'ait plus chance de revoir de semblables révolutions, peut-être y aurait-il témérité à l'affirmer; mais M. Thiers ne peut supposer que le monde s'attende à ce que le retour possible de révolutions de ce genre soit précédé de défaites analogues infligées par une puissance étrangère. C'est cette dernière perspective qui pourrait seule rendre périlleux un sursis à l'exécution du capitaine Rossel.

ALGÉRIE

Un arrêté du gouverneur général civil, rendu en exécution de l'arrêté du 11 septembre, supprime le bureau arabe de Drel-Mizan (grande Kabylie).

On nous écrit de Bone que la vigueur du général Lacroix a jeté la terreur chez les indigènes. Actuellement, son nom est à lui seul une punition.

Dépêche de Djidjelli, 14 septembre : « Le général est campé à El-Arouana. La grande Zaouia (mosquée et école musulmane) de Chekfa a été rasée; le chef révolté Bon-Souffia a été fusillé avec trois autres chefs. Le caïd Bou-Araour est prisonnier, et la colonne marche sur les Beni-Enehal. »

Un télégramme de Constantine, le 11 octobre, que la villa de M. Sila paraît attaquée par les insurgés et que les goms des Ouled-Mokran parcourent toujours le pays. Le général Saussier télégraphie à la date du 8 septembre : quinze chefs insurgés des Ouled-Soltan sont venus demander l'aman et ont accepté les conditions. Quelques-uns ont commencé à verser l'argent et les fusils; je reste encore demain à Nigaus pour y faire exécuter les clauses de soumission, et aussi parce que de ce point j'inquiète sérieusement les Ouled-Mokran sur leur retraite vers le sud.

Sur le marché de Steh du Babor les insurgés ont discuté les conditions d'aman qu'ils devaient accepter et ont échangé entre eux le Mezarag, soit pour la soumission soit pour la résistance. Les Ouled-Mokran inondent le pays de lettres pour pousser à la résistance; leurs goms parcourent le pays en maraudeurs.

Le général commandant à Constantine a également reçu le télégramme suivant : « Une grande partie des insurgés sont campés aux environs de M'sila; il se confirme qu'il y a un combat entre eux et les habitants de M'sila ces jours derniers. »

Les insurgés continuent à envoyer des émissaires dans nos tribus du sud pour chercher à les soulever. Le caïd des Ouled-Foughal me donne des nouvelles fausses sur les dispositions morales de sa tribu, on dit qu' : Saïd ben Bou Daoud offre aux Ouled Khaled de leur rendre leurs chameaux razzés, à condition qu'ils feront cause commune avec lui. Le colo-el-Flogny est arrivé à Batna; il se concentre pour commencer ses opérations. »

ÉTRANGER

Autriche.

Voici le texte du rescrit impérial adressé à la Diète de Prague :

A la Diète de notre royaume de Bohême :

Quand nous avons, par notre ordonnance du 30 juillet 1870, convoqué les Diètes de nos royaumes et pays, nous y avons été décidé surtout par les graves événements dont l'Europe était devenue le théâtre, et dont le développement et la portée incalculables ont attiré toute notre attention. Grâce à la protection divine, nous avons réussi à conserver, au milieu de ces événements, les bienfaits de la paix, et maintenant nous pouvons en toute sécurité nous vover à la tâche de consolider la paix intérieure de l'empire.

Notre désir est avant tout de régler d'une façon juste et satisfaisante pour tous les rapports de notre royaume de Bohême avec le reste de la monarchie, dont la révision a été promise par notre rescrit du 25 août 1870.

Considérant la position constitutionnelle de la couronne de Bohême, l'état et la puissance qu'elle a valus à nous et à nos successeurs; considérant en outre l'indéfectible fidélité avec laquelle la population de Bohême a toujours soutenu son trône, nous reconnaissons volontiers les droits de ce royaume et nous sommes prêts à en renouveler la reconnaissance par le serment de notre couronnement.

Nous ne pouvons pas non plus nous soustraire aux obligations solennelles que nous avons contractées à l'égard de nos autres royaumes et pays par notre diplôme du 20 octobre 1866 (sur les lois fondamentales du 20 février 1861 et du 21 décembre 1867, enfin par le serment prêté à l'occasion de notre couronnement à notre royaume de Hongrie.

Partant, nous prenons acte avec satisfaction de la disposition exprimée dans les adresses respectueuses de la Diète de notre royaume de Bohême (des 4 septembre et 5 octobre 1870) à mettre les réclamations du pays en harmonie avec les exigences de la puissance de l'empire et avec les exigences légitimes des autres royaumes et pays.

C'est dans ce sens que nous invitons la Diète à se mettre à l'œuvre. Nous l'invitons à discuter, dans un esprit de modération et de conciliation, la manière dont il